



Guide à l'intention des organisateurs de compétitions pour l'indemnisation des fonctionnaires

Système de calcul + couvertures chauffantes

Le système de calcul est mis à disposition du club organisateur aux prix suivants :

Prix pour un club romand

1 jour de compétition :	400.-
2 jours de compétition :	700.-
3 jours de compétition :	900.-

Prix pour un club ne faisant pas partie de l'ARP :

Une majoration de 20% est demandée pour la location.

Les organisateurs viennent chercher le matériel soit à Cugy, soit à St-Imier, sinon le matériel peut être transporté par un des fonctionnaires engagés pour la compétition, ce dernier sera indemnisé au nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de résidence du transporteur, passage au lieu de dépôt, puis acheminement au lieu de la compétition par le club organisateur au prix de 70 centimes le km, ainsi que le retour.

Le système sera installé et désinstallé par une personne reconnue par l'ARP, le prix est de 100.- pour le montage et 100.- pour le démontage.

Si le système doit être démonté durant la compétition, l'organisateur devra également rétribuer ce travail supplémentaire au prix de 100.- démontage et 100.- montage.

Le calculateur

Le calculateur fournit un travail en amont de la compétition. A partir du fichier des patineurs acceptés par les organisateurs de la compétition et par l'ARP, le calculateur

- crée la base de données qui permet de faire le classement de la compétition.

- est responsable du tirage au sort des diverses catégories et du programme minuté.
- charge toutes les informations techniques de la compétition sur le site patinageromand avec l'aide du comité ARP.
- En fin de compétition, est responsable de mettre à jour le site avec les feuilles de scores de tous les participants.

Ce travail est indemnisé par un montant forfaitaire de 200.-

Le programme de base de la compétition est réalisé par le club organisateur qui peut confier ce travail au calculateur pour un montant de 100.- supplémentaire.

Frais réguliers des différents fonctionnaires de la compétition : juges, TC, TS, data, cutter

- 1) Déplacement de leur lieu de domicile au lieu de la compétition : prix du voyage en train aller-retour en 2^{ème} classe (sauf le fonctionnaire qui transporte le système, voir ci-dessus)
- 2) Frais des **repas** : 40.- par repas
 Les fonctionnaires ont droit aux indemnités repas durant leur séjour sur place, même si des collations plus ou moins importantes sont prévues par les organisateurs. Des repas peuvent être supprimés s'il est prévu un repas en commun avec l'ensemble des fonctionnaires durant la compétition, ce repas sera annoncé par l'organisateur. Si le fonctionnaire arrive chez lui après 19h, il a droit à une indemnité repas supplémentaire.
- 3) Frais de **petit-déjeuner** : 10.- si le fonctionnaire doit quitter son domicile avant 7h du matin pour se rendre au lieu de la compétition, ou si l'hôtel ne met pas de petit-déjeuner à disposition,
- 4) **Frais d'hôtel** : ces frais sont pris en charge directement par les organisateurs. Un fonctionnaire a droit à une chambre d'hôtel single si une des conditions ci-dessous est réalisée
 - Le lieu de domicile ne lui permet pas d'atteindre le lieu de la compétition au moyen du train en moins d'une heure et la compétition débute entre 8h et 9h.
 - Le fonctionnaire travaille sur 2 jours consécutifs.
 - Le fonctionnaire ne peut pas retourner chez lui avant 11h du soir.

Dans les autres situations, le fonctionnaire peut demander une chambre, **mais à ses frais.**

Dans le cas où le fonctionnaire doit venir le soir précédent ou rester une nuit supplémentaire, le repas n'est pas dû, cela reste une décision des organisateurs.

- 5) **Indemnité journalière** pour le travail accompli
Tarif SIS : 70.- la journée (cela correspond à une activité de maximum 8h de travail consécutif ou non) NEW depuis saison 2025-2026.
 Dans les compétitions régionales, certains fonctionnaires sont engagés pour moins ou plus de 8h par jour. Le comité ARP conseille d'appliquer les tarifs suivants :
 De 3 à 5h → 50.-
 De 5h à 8h → 70.-

Plus de 8h → de 80.- à max 100.- pour la journée.

Les prix sont prévus par rapport à l'horaire de base, s'il y a des modifications, les prix seront adaptés.

Le **calculateur** de la compétition (qui n'est pas forcément celui qui a travaillé en amont) reçoit durant la compétition les frais normaux d'un fonctionnaire.

- Dans son travail de base, il est responsable de fournir aux organisateurs les feuilles de résultats et les feuilles de scores de chaque catégorie, après avoir fait les vérifications nécessaires et demander au juge-arbitre et au TC une signature
- Sous vérifications nécessaires, on entend le fait de contrôler que les entrées des juges paraissent ok, vérifier que les bonus ont bien été comptabilisés, etc...)
- En Suisse romande, le calculateur sur place est également **responsable** d'assurer le bon fonctionnement **du système** sans indemnité supplémentaire.

Le **speaker** est normalement le calculateur (ou un bénévole du club) donc aucun frais supplémentaire. Si c'est une personne spécialisée venue pour ce travail, il sera considéré comme un fonctionnaire

Le **cameraman** est un bénévole du club ou un fonctionnaire spécialisé pour ce travail qui est alors indemnisé comme un fonctionnaire.

Le **responsable de la musique** est soit un bénévole du club, soit un fonctionnaire spécialisé indemnisé comme un fonctionnaire.

Les **candidats-juges 2^{ème} classe** viennent au frais de leur propre club, sauf s'ils sont en train de passer un examen demandé par SIS ou l'ARP. Dans cette 2^{ème} situation, les frais du candidat sont pris en charge par l'organisateur au tarif de n'importe quel autre fonctionnaire.

Les organisateurs ne sont pas responsables de retard dans les trains si l'horaire de la compétition est suivi comme annoncé

Pour toute autre situation, le comité ARP vous aidera à résoudre la situation

27 juillet 2025 - C. Miles